

Charte culture & solidarité

Engagements des partenaires
concernant les valeurs, les finalités, les objectifs
et le fonctionnement de la démarche.

Préambule

Dès 1995, la politique de la Ville d'Angers est marquée par des diagnostics et des réflexions convergentes entre les secteurs de l'action culturelle et de l'action sociale : un certain nombre de personnes sont, pour de multiples raisons, dans l'impossibilité de participer à la vie artistique et culturelle, à l'époque déjà très développée et soutenue par la Ville d'Angers.

En 1998, la «Charte culture et solidarité», premier texte de référence des politiques communes d'action sociale et d'action culturelle est adopté par le conseil municipal.

À compter de l'année 1998, des Angevins en difficultés de ressources, isolés, repliés sur eux-mêmes et accompagnés par des associations, assistent à des spectacles, des concerts, vont au cinéma, pour une participation financière symbolique.

En 2004, le texte de la charte est modifié et actualisé par le CCAS, la Ville d'Angers et ses partenaires. De nouvelles finalités apparaissent : *« le développement de projets culturels avec les personnes, visant à resserrer le lien entre les cultures vivantes des gens et les cultures «savantes», en mettant en mots et en scène les expériences, les savoirs et les richesses des personnes.*

Il s'agit de donner force aux savoirs populaires, autour d'un projet artistique collectif, et de faire évoluer par là même le regard des personnes sur leur vie, de changer leurs représentations du monde grâce au travail de médiation culturelle engagé ».

Depuis 2004, cette dimension participative s'est renforcée et la Charte culture et solidarité est devenue une priorité de la politique culturelle de la Ville d'Angers.



Des finalités

La charte culture et solidarité s'inscrit aujourd'hui dans l'Agenda 21 des cultures du territoire d'Angers, et cherche à traduire concrètement les enjeux suivants :

- Considérer la diversité des cultures comme une richesse commune et favoriser l'expression culturelle de chacun
- Articuler les démarches culturelles avec les autres projets et politiques du territoire
- Favoriser les échanges et les métissages culturels et artistiques pour mieux vivre ensemble
- Favoriser les démarches de coopération et de co-construction des initiatives et des politiques culturelles
- Contribuer à une économie de la culture plurielle et responsable
- Relier culture et environnement

La Ville d'Angers considère la diversité des cultures comme une richesse commune et s'attache à favoriser l'expression culturelle sous les formes et dans les lieux les plus variés. Cette diversité doit être non seulement défendue, mais favorisée, pour permettre l'épanouissement de chacun... Ainsi, la Ville encourage les expérimentations artistiques et culturelles, comme « pratiques de liberté », comme occasions de rencontres, d'expériences émotionnelles, comme possibilités de faire émerger de nouveaux repères, de nouvelles visions du monde. Ces rencontres, interactions et échanges entre différents univers, entre différentes cultures contribuent à lutter contre l'isolement et l'exclusion. Ils aident à dépasser la peur de l'autre, le repli, le renfermement sur sa communauté culturelle, son groupe social. Ils facilitent au contraire le dialogue et permettent aux angevins de bien vivre ensemble.

Quel est le statut de ce texte ?

À quoi sert-il ?

Il s'agit d'une charte d'engagement de partenaires. Il expose des valeurs, des finalités, des objectifs, et un fonctionnement, qui réunissent les partenaires et qui leur permettent en signant le texte, de s'engager.

Qui est partenaire de la Charte Culture et Solidarité ?

Les partenaires sont :

- La Ville d'Angers,
- Des associations d'habitants, d'insertion sociale, caritatives,
- Des maisons de quartier,
- Des services et structures de création, diffusion et médiation artistique et culturelle.

A qui s'adresse le texte ?

Le texte s'adresse aux actuels et futurs partenaires.

Des repères communs aux partenaires

Pour clarifier les actions et les objectifs, les partenaires de la Charte culture et solidarité ont adopté collectivement les conceptions suivantes :

CULTURE

« Le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité d'une part, et d'autre part les significations qu'il donne à son existence et à son développement ... » ⁽¹⁾

⁽¹⁾ déclaration des droits de l'Homme et des droits culturels de FRIBOURG, article 2 définitions, le 7 mai 2007

SOLIDARITÉ

« La solidarité est le sentiment de responsabilité et de dépendance réciproque au sein d'un groupe de personnes qui sont moralement obligées les unes par rapport aux autres. Ainsi les situations rencontrées par l'un ou plusieurs de ses membres concernent l'ensemble du groupe. La solidarité conduit la personne à se comporter comme si elle était directement confrontée au problème des autres, sans quoi, c'est l'avenir du groupe (donc le sien) qui pourrait être compromis » ⁽²⁾

⁽²⁾ d'après La toupie.org (site de mobilisation citoyenne)

La culture a du sens comme objet de partage. Elle suppose l'accueil, la reconnaissance de l'altérité et de la pluralité des langages.

Une bénévole d'une maison de quartier

La solidarité c'est être en lien avec l'autre, dans un souci de réciprocité.

Une chargée d'action culturelle

Au même titre que le droit aux vacances, le droit de se nourrir, de se loger, tout citoyen a des droits culturels : s'exprimer, participer à la vie culturelle de la ville, rencontrer d'autres formes de cultures, découvrir des créations artistiques, des productions scientifiques...

Une médiatrice culturelle

Je dirais que la solidarité grandit la culture.

Un artiste

Sans culture, pas de solidarité possible. Et sans solidarité, pas de rencontres culturelles possibles susceptibles de me transformer.

Une chargée d'action culturelle

Chacun est sujet de culture

Une bénévole d'une association relais

La culture peut permettre un échange, un partage de points de vue, de sentiments, de valeurs, différents regards sur un même thème et permettre de tisser des liens, d'être dans un échange avec l'autre. C'est une découverte : la culture comme un lien à l'autre.

Une chargée d'action culturelle

Témoignages et points de vue des acteurs de la Charte culture et solidarité

Des personnes concernées en priorité

Les partenaires de la Charte culture et solidarité soutiennent et développent des actions et des projets qui concernent en priorité **des personnes**

en difficultés financières, isolées, se sentant dévalorisées, ne participant pas ou plus à la vie de la ville et de leur quartier.

Des objectifs

La Charte culture et solidarité favorise la rencontre entre ces personnes et des formes artistiques et culturelles, leur permettant collectivement de :

- Se situer, se construire par rapport à elles, affirmer leur identité, leurs goûts, leurs choix,
- Prendre conscience d'elles-mêmes, du monde, s'ouvrir à d'autres façons de voir et de penser,
- Prendre de la respiration par rapport au quotidien,
- Ressentir, éprouver, partager des émotions,
- Créer des liens et se développer à travers le lien aux autres

De façon plus « globale », la Charte culture et solidarité ouvre à chacun la possibilité de:

- Se sentir citoyen
- S'approprier la ville
- S'exprimer et ainsi être valorisé dans sa culture,
- Découvrir des cultures autres que la sienne
- Etre en lien et partager sa sensibilité avec d'autres personnes

Des actions

Afin de concrétiser ces objectifs, les partenaires de la Charte culture et solidarité, s'engagent, selon leurs missions et leurs moyens, à :

- Co-construire et mettre en œuvre des moments et projets d'échanges, autour d'une forme artistique et culturelle, qui permettent l'expression, la valorisation et l'enrichissement de toutes les personnes et partenaires concernés par ces projets.

Et/ou

- Co-construire et mettre en œuvre des projets d'expression artistique : ateliers de pratique, projets de création collective...

Et/ou

- Accompagner les personnes dans la découverte de formes artistiques et

culturelles diverses : créations artistiques d'hier et d'aujourd'hui, patrimoine historique et contemporain, culture scientifique...

Et/ou

- Ouvrir leurs lieux, dans un esprit de découverte mutuelle et de rencontre

Pour ce faire, les partenaires :

- s'unissent et mutualisent leurs ressources et communiquent entre eux
- prennent en compte en priorité les personnes en difficultés
- valorisent ces personnes dans une relation de réciprocité

“
Cela me permet d'être
parmi les gens... Avoir
un but dans la
journée.”
Un usager

“
Si ce n'est par
la parole que nous
échangeons c'est par le
dessin, par l'écriture, par les
gestes... ; Il faut se laisser
surprendre pour avancer,
quelque soit l'endroit
d'où l'on parle.”
Une artiste

“
Les usagers et
les professionnels
peuvent être à la fois
force de propositions et
bénéficiaires.”
Une chargée d'action
culturelle

“
Les échanges
de cultures c'est :
« vous venez chez nous,
nous allons chez vous »”
Une conseillère
municipale

Ce qu'ils disent
de la Charte culture
et solidarité

“
Se divertir me permet
d'être bien.”
Un habitant

“
A l'occasion de
ces ateliers il y a une
chose qui éclot, cela est
particulièrement positif, il n'y a
pas de notions de réussites
ou d'échecs dans les
actions.”
Une artiste

“
La participation
de notre public aux
activités proposées par la
charte a permis de contribuer
au développement d'une tolérance à
l'égard des autres personnes
fréquentant les ateliers
ou à l'extérieur..”
Une association
d'insertion sociale

“
En tant
que structure
culturelle, je m'ouvre
un peu au monde qui
m'entoure et à ses multiples
ressources, je découvre et ressens
afin de faire évoluer aussi ma vision
des choses et ma façon de
proposer des spectacles
et des actions.”
Une chargée d'action
culturelle

Témoignages et points de vue des
acteurs de la Charte culture et
solidarité

Rôles des partenaires

RÔLES DES SERVICES ET STRUCTURES DE CRÉATION, DIFFUSION ET MÉDIATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- **Proposer leur programmation artistique et culturelle :** Les structures culturelles proposent une sélection dans leur programmation, déterminent ensuite un nombre de places achetées par la ville d'Angers à un tarif négocié; en dehors de cette programmation pré-sélectionnée, il est possible de répondre aux demandes ou projets spécifiques émanant des associations relais et/ou maisons de quartier.
- **Elaborer des projets d'échanges autour d'une forme artistique et culturelle** (Plusieurs structures culturelles peuvent s'associer pour construire des projets)
- **Concevoir et transmettre une information adaptée :** Les partenaires culturels diffusent par des moyens appropriés : supports papiers, audio, vidéo... les informations nécessaires permettant aux personnes de découvrir les actions et de faire des choix parmi celles-ci.
- **Mettre à disposition des moyens humains et matériels**
- **Favoriser la convivialité dans leurs actions**

RÔLES ET MISSIONS DES ASSOCIATIONS D'HABITANTS, D'INSERTION SOCIALE, CARITATIVES DITES « ASSOCIATIONS RELAIS » DE LA CHARTE CULTURE ET SOLIDARITÉ

La démarche culturelle proposée par la Charte culture et solidarité est portée, au sein de chaque association relais, par un référent désigné, bénévole ou professionnel. Celui-ci est garant de la mise en œuvre des actions, de l'accompagnement des personnes et de l'évaluation des actions. Les associations ont pour rôle de :

- **Instaurer une dynamique collective autour des actions de la Charte culture et solidarité**
 - associer les personnes au choix collectif des actions et projets.
 - organiser et accompagner, si nécessaire, le déplacement collectif vers les lieux culturels
 - organiser des temps d'échanges avant, pendant et/ou après les actions, dans un esprit de convivialité
- **Accompagner les personnes dans la découverte artistique et culturelle :**
 - Les associations relais informent les personnes qu'elles accueillent des actions possibles dans le cadre de la Charte
 - Elles suscitent l'intérêt des personnes pour les actions et les aident à surmonter d'éventuels freins à leur participation (les « a priori », craintes, transport, horaires...). Pour ce faire, elles peuvent solliciter les structures culturelles et la Ville.
- **Mettre à disposition des moyens humains et matériels.**
- **Faire une demande spécifique de programmation en dehors de celle qui est présélectionnée.**
- **Solliciter les autres associations relais pour mettre en œuvre des projets communs.**
- **Informers les associations relais des actions développées sur leur territoire, pour mutualiser des moyens, des ressources, s'entraider (co-voiturage...).**
- **Favoriser la convivialité dans leurs actions**

RÔLE DES MAISONS DE QUARTIER

Les maisons de quartier s'engagent dans la charte avec 3 rôles possibles. Ces rôles peuvent ou non se cumuler et évoluer dans le temps :

- **en tant que relais auprès des personnes** : rôle identique à celui des associations relais
- **en tant que structure de création, diffusion et médiation artistique et culturelle** : rôle identique à celui des structures culturelles
- **en tant que relais territorial auprès des autres acteurs du territoire**. Dans ce cas, les rôles des maisons de quartier sont les suivants :
 - Coordonner et mobiliser les partenaires du quartier.
 - Partager des constats, des idées et initier des projets communs.
 - Recueillir et faire circuler l'information sur les actions menées par les autres partenaires du territoire
 - Favoriser la convivialité dans leurs actions

Pour cela, des réunions de «coordination quartier» sont initiées par les maisons de quartier.

RÔLE DE LA VILLE D'ANGERS

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville d'Angers a une mission de coordination générale de la Charte culture et solidarité ; ses rôles sont les suivants :

- **Garantir la mise en œuvre de la charte, dans le respect de ses objectifs et finalités**
- **Valider l'entrée de nouveaux partenaires**
- **Organiser des rencontres entre les différents partenaires** : présentation des actions, bilans, réunions de travail spécifiques facilitant la mise en œuvre de la Charte culture et solidarité.
- **Mettre en lien les associations relais et les structures culturelles** en fonction des projets proposés par les uns ou les autres.
- **Accompagner les référents des associations relais dans la mise en œuvre des actions de la Charte**. Ce soutien peut se dérouler de différentes façons : accompagnement des référents par un médiateur culturel, formation des bénévoles ou salariés, etc.
- **Mettre à disposition des moyens humains et matériels.**
- **Favoriser la convivialité dans le fonctionnement de la charte**
- **Financer la Charte culture et solidarité** :
 - en négociant les tarifs des places avec les structures culturelles,
 - en prenant en charge le différentiel entre ce tarif et le prix payé par la personne (tarif unique de 2 euros),
 - en finançant tout ou partie des projets

Les modalités de fonctionnement pour les différents objectifs de la charte, sont précisées dans l'annexe 1 et l'annexe 2.

“ Réaliser des rendez-vous plus réguliers pour que les choses puissent réellement évoluer dans le temps. Qu'il y ait une véritable continuité des projets par les associations. Qu'il y ait plus d'échanges possibles entre la culture des participants et notre culture. ”

Une artiste

Comment devenir partenaire de la Charte culture et solidarité ?

POUR LES ASSOCIATIONS RELAIS

L'association adresse à la Ville d'Angers **un projet de partenariat** précisant comment la Charte culture et solidarité s'inscrit dans son projet associatif et les moyens dédiés à sa mise en œuvre. La Ville examine ce projet de partenariat en particulier au regard des critères suivants :

- convergence du projet associatif et des finalités de la charte
- l'association est à vocation sociale : accueil et accompagnement des personnes concernées en priorité par la Charte culture et solidarité
- les personnes accueillies doivent résider sur Angers ou l'agglomération
- l'association désigne une personne relais (salariée ou bénévole) qui peut être soutenue par d'autres pour mettre en œuvre les projets et actions de la Charte culture et solidarité
- l'association est en capacité de développer des actions collectives

POUR LES STRUCTURES CULTURELLES

Les structures culturelles adressent à la Ville d'Angers **un projet de partenariat** précisant comment la Charte culture et solidarité s'inscrit dans son projet de structure et les moyens dédiés à sa mise en œuvre. La Ville examine ce projet de partenariat en particulier au regard des critères suivants :

- convergence du projet de structure et des finalités de la charte,

- objet principal de la structure : activité de création, diffusion et médiation artistique et culturelle
- capacité à développer des actions avec les associations dans la durée,
- la structure désigne un salarié ou bénévole, référent des actions de la Charte culture et solidarité

Une convention est établie pour contractualiser ce partenariat avec la Ville d'Angers.

POUR LES MAISONS DE QUARTIER, EN TANT QUE RELAIS TERRITORIAL

Pour les maisons de quartier, les modalités et les critères évoqués ci dessus s'appliquent selon le rôle qu'elles s'engagent à prendre : association relais et/ou structure de création, médiation et diffusion artistique et culturelle.

Les maisons de quartier adressent à la Ville d'Angers **un projet de partenariat** précisant comment la Charte culture et solidarité s'inscrit dans leur projet de structure et les moyens dédiés à sa mise en œuvre. La Ville examine ce projet de partenariat en particulier au regard des critères suivants :

- la maison de quartier est en capacité de tenir le rôle défini en tant que relais territorial,
- il y a convergence du projet de structure et des finalités de la charte,
- la structure désigne un salarié référent des actions de la Charte culture et solidarité
- la maison de quartier est en capacité de développer des actions avec les associations de leur territoire

Le pilotage de la Charte culture et solidarité

La Charte culture et solidarité, pilotée par la Ville d'Angers, repose sur un travail commun avec les partenaires. Celui-ci consiste en :

- la co-élaboration des projets
- le questionnement des enjeux et des objectifs de la charte, susceptible de la faire évoluer
- la définition des critères d'évaluation
- le bilan annuel de la charte (actions et fonctionnement)
- le partage d'expériences et d'actions.

Ce travail commun est aussi important que les actions développées dans le cadre de la Charte culture et solidarité.

Un groupe de pilotage, constitué de représentants des différentes structures partenaires, a pour rôle :

- d'aborder des questions relevant des enjeux, des objectifs, du fonctionnement et des actions de la charte,
- de réaliser le bilan et contribuer à la valorisation de la Charte culture et solidarité
- de contribuer aux réflexions du réseau national des collectivités mettant en œuvre des projets proches de la Charte culture et solidarité de la Ville d'Angers.

Ce groupe de pilotage se réunit au minimum une fois par an et plus, selon les sollicitations de l'un ou l'autre des partenaires.

Le suivi de la Charte culture et solidarité

Les objectifs de suivi :

- mesurer les impacts de la charte au niveau des personnes, structures et/ou territoires
- faire évoluer le cadre général de la charte
- identifier de nouvelles pratiques qui émergeraient et les partager avec l'ensemble des partenaires
- garantir l'adéquation entre la mise en œuvre et le cadre défini par la charte

Pour assurer ce suivi, des rencontres sont organisées :

- entre chaque structure partenaire et la Ville d'Angers, au minimum tous les deux ans
- entre tous les partenaires pour faire le bilan annuel de la charte et définir de nouvelles perspectives
- entre les partenaires d'un même quartier, tous les ans, dans le cadre des réunions de « coordination de quartier »,
- entre partenaires impliqués dans un même projet, pour en faire le bilan

La Charte culture et solidarité demain : renforcer l'envie d'un destin partagé, un récit pour aujourd'hui et demain à écrire ensemble.

Un artiste

Les partenaires mentionnés ci-dessous déclarent adhérer à la présente Charte.

Fait à Angers, le

— LA VILLE D'ANGERS

Direction de l'action culturelle, Artothèque, Bibliothèque municipale, Grand théâtre, Musées d'Angers, Muséum des sciences naturelles, Service Éducatif - Angers Ville d'Art et d'Histoire

REPRÉSENTÉE PAR LE MAIRE,
MONSIEUR FRÉDÉRIC BEATSE

— LES ACTEURS CULTURELS

ANGERS NANTES OPÉRA

FESTIVAL D'ANJOU

CENTRE NATIONAL DE DANSE CONTEMPORAINE

FESTIVAL PREMIERS PLANS

ADRAMA - LE CHABADA

NOUVEAU THEATRE D'ANGERS

CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE - LA PAPERIE

ORCHESTRE NATIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

CINEMA PARLANT

TERRE DES SCIENCES

CINEMAS ET CULTURES D'AFRIQUE

PAROLE DELIEE - THEATRE DU CHAMP DE BATAILLE

EPCC – THEATRE LE QUAI

CINEMAS LES 400 COUPS

LES ASSOCIATIONS RELAIS

AIDE ACCUEIL	LEO LAGRANGE - Centre Jean Vilar
AMIS DES PETITS FRERES DES PAUVRES	CENTRE MARCELLE MENET
ANGERS CENTRE ANIMATION	CENTRE SOCIO-CULTUREL «LE TROIS MÂTS»
APTIRA	CLCV FILALINGE (Consommation, Logement, Cadre de vie)
L'ARCHIPEL, espace d'animation	CLCV INITIATIVES JUSTICES
ATD Quart Monde	CLCV PAUSE THE COULEURS
ATLAS	CLCV SOLIDARITE LAC DE MAINE
CADA ADOMA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile)	CMP BUTTES DE PIGEON
CENTRE JACQUES TATI	COMPAGNIE MAP

FONDACIO	MPT Monplaisir
FRANCE TERRE D'ASILE	PASSERELLE
HABITANTS DU HAUT DES BANCHAIS (association)	RESTOS DU CŒUR
HABITANTS DE MONPLAISIR (association)	RESTOTROC
HABITAT ET HUMANISME	SECOURS CATHOLIQUE - Groupe Amitié
LIRE ECRIRE COMPTER - LEC	SECOURS POPULAIRE
LEO LAGRANGE - Maison de quartier des Hauts de Saint-Aubin	SOLIDARITES NOUVELLES FACE AU CHOMAGE
MAISON DE QUARTIER ST SERGE - ST MICHEL	

Annexe 1

Les modalités de mise en œuvre de l'objectif :

« Accompagner les personnes dans la découverte de formes culturelles diverses : créations artistiques d'hier et d'aujourd'hui, patrimoine historique et contemporain, culture scientifique... »

Cet objectif se concrétise par **des sorties collectives** des usagers et adhérents des associations relais, permettant la découverte **d'œuvres du spectacle vivant, d'œuvres cinématographiques, du patrimoine historique et contemporain de la Ville d'Angers, des jardins, des sciences.**

Diverses actions peuvent aussi être menées :

- des visites de laboratoires, des espaces de travail des scientifiques
- des rencontres avec des professionnels pour une présentation de leurs métiers
- des visites de jardins, pour une découverte des variétés actuelles et anciennes
- des créations artistiques permettant de découvrir des phénomènes scientifiques

LES ÉTAPES

1 - Elaboration de la programmation artistique et culturelle qui sera proposée aux associations par la Direction Action Culturelle de la Ville d'Angers et les professionnels des structures culturelles partenaires

2 - Réunion trimestrielle : présentation de la programmation par les structures culturelles aux représentants des associations, en présence de la Ville d'Angers. 4 réunions par saison culturelle: fin août, fin novembre, début mars, fin avril. (participation de 3 personnes maximum par association)

3 - Choix des sorties par les associations

1. Choix des sorties entre responsables et usagers de l'association.
2. Transmission de ces choix via la grille complétée à la Direction Action Culturelle de la Ville d'Angers

OUTILS À DISPOSITION

- programmes des structures culturelles, comportant un document faisant le « focus » sur une proposition par trimestre
- grille récapitulative de la programmation proposée (œuvres du spectacle vivant, du cinéma, interventions d'artistes, de médiateurs, guides conférenciers, pédagogues, autour du patrimoine, de la création artistique, de la culture scientifique)

CHOIX DES SORTIES : LES CONDITIONS

- Le nombre de personnes participant à une sortie doit être au minimum de 5 (1 accompagnateur pour un minimum de 4 usagers).
- Les grilles sont étudiées par la Direction action culturelle dans les jours qui suivent la date de leur envoi (date butoir à respecter). Tout retard réduit les possibilités d'attribution des sorties. (Possibilité d'indiquer les choix par ordre de préférence sur la grille).

4 - Attribution des sorties par la Direction Action Culturelle

- L'objectif de la Direction Action Culturelle est de favoriser **la diversité des découvertes** (théâtre, danse, opéra, musique symphonique, musiques actuelles, art contemporain, lecture, patrimoine, culture scientifique...).
- **5 sorties (hors rencontres autour d'un spectacle) au maximum sont attribuées par trimestre.**
- Si des sorties demandées ne sont pas attribuées, l'association peut demander une ou plusieurs autres sorties.
- Envoi d'un courrier d'attribution des sorties. Chaque sortie attribuée fait l'objet d'un coupon indiquant : le nombre de places attribuées par la Direction Action Culturelle et le nombre de places à confirmer par l'association.
- Le prix « coûtant » des places est porté à la connaissance des usagers ; Les places sont de catégorie identique aux places attribuées à toutes les personnes qui fréquentent les lieux et événements artistiques et culturels.

5 - Réservations définitives

La réservation définitive s'effectue par les associations auprès de la Direction Action Culturelle, dans les délais demandés, au moyen du formulaire internet, par mail spécifique ou par coupon de confirmation (à demander).

6 - Retrait des places

Les places sont à retirer par les associations :

- au 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, bureau 212, pour les sorties proposées par :
 - Angers Nantes Opéra, Les Cinémas Les 400 Coups

- Le Festival Cinémas et Cultures d'Afrique
- Le Festival Premiers Plans
- Le Festival d'Anjou
- Le Grand Théâtre
- L'ONPL

- Sur place, pour les sorties proposées par :

- Le Chabada
- Le CNDC
- l'EPCC Le Quai
- Les Musées d'Angers
- Le Muséum
- Le NTA
- Le Théâtre du Champ de Bataille

- Pas de billetterie pour :

- L'Artothèque
- Les Bibliothèques
- Le Service éducatif, Angers, Ville d'Art et d'Histoire (SEVAH)
- Terre des sciences

7- Sortie

1 accompagnateur pour un minimum de 4 usagers, soit 5 personnes minimum par sortie. Faire en sorte qu'à chaque sortie, de nouvelles personnes participent.

8- Paiement

Les entrées pour les Musées, le Muséum et le SEVAH sont à régler sur place le jour de la sortie. Pour les autres sorties payantes, la Direction Action Culturelle envoie une facture trimestrielle aux associations. Les places réservées et confirmées par internet, mail ou coupon de confirmation sont dues.

Le paiement se fait auprès de la TPAM

Annexe 2

Les modalités de mise en œuvre de l'objectif :

« Co construire et mettre en œuvre des moments et projets d'échanges, autour d'une forme artistique ou culturelle, qui permettent l'expression, la valorisation et l'enrichissement de tous : habitants, usagers, artistes, bénévoles et professionnels des associations relais et des structures culturelles, élus municipaux... »

Et/ou

« Co construire et mettre en œuvre des projets d'expression artistique : ateliers de pratique, projets de création collective... »

Ces projets ont lieu dans le cadre de partenariats entre un service ou une structure de création, diffusion et médiation artistique et culturelle, la Ville d'Angers, une ou plusieurs associations et parfois sur un territoire spécifique. Des projets sont parfois élaborés avec plusieurs structures culturelles sur une même thématique.

Les partenaires de la Charte culture et solidarité co-construisent des projets autour :

• de la découverte d'une discipline artistique, d'un programme ou d'une création artistique; les actions menées peuvent être :

- des interventions d'artistes et de médiateurs pour une présentation d'œuvres, suivies d'échanges et de débats,
- des interventions d'artistes présentant des extraits d'une œuvre,
- des créations artistiques inspirées d'un auteur, facilitant la découverte de son univers, ses personnages, son propos...
- des interventions de médiateurs artistiques qui, grâce à des supports tels que la lecture, l'écriture, le chant... facilitent la découverte des univers artistiques et culturels,
- des ateliers de pratique artistique encadrés par des professionnels, amenant les per-

sonnes à produire une création artistique, valorisée dans le cadre d'événements spécifiques,

- des visites d'espaces de travail (loges, scènes, ateliers, régies),
- des rencontres avec des professionnels pour une présentation de leurs métiers,
- des visites d'expositions,
- des visites de lieux culturels.

Ces actions peuvent être menées :

- pour toutes les associations,
- dans le cadre d'une dynamique de territoire, portée par une maison de quartier et d'autres associations
- suite à une demande spécifique d'une association partenaire.

Charte culture & solidarité

Cultivons le vivre ensemble



5000 participants par an



« J'ai pu découvrir de nouvelles activités et rencontrer de nouvelles personnes »

Khadra, participante de la Charte Culture et Solidarité

100 sorties culturelles proposées chaque année



« Il faut se laisser surprendre pour avancer, quel que soit l'endroit d'où l'on parle. Ces rencontres nous ont permis de faire évoluer notre travail ».

Nancy et Jean-François, artistes

35 associations et 20 structures culturelles partenaires



« L'originalité de ce dispositif, c'est qu'il encourage la réciprocité, chacun peut apprendre de l'autre ».

Gildas, médiateur culturel

Découvrir des formes artistiques et culturelles, pouvoir exprimer sa propre culture et son potentiel créatif, constituent les objectifs prioritaires de la Charte Culture et Solidarité, initiée par la Ville d'Angers en 1998.

L'art et la culture ouvrent à chacun la possibilité de nouer des liens, de partager des émotions avec d'autres personnes et de se sentir citoyen.

La Charte Culture et Solidarité s'adresse en priorité aux personnes isolées et en difficulté financière. Elle inscrit ses actions dans la vie de la Cité et met en place les conditions d'une mixité sociale.

La Charte Culture et Solidarité, ce sont 55 partenaires qui s'engagent : associations, maisons de quartier, services et structures de création, de diffusion et de médiation artistique et culturelle. Pour les participants, ce sont des ateliers de pratique artistique, des sorties culturelles à un tarif unique de 2 €, des temps d'échange autour de formes artistiques, des rencontres avec des artistes, la découverte de lieux de création... Autant d'occasions d'être en relation avec d'autres.

MA VILLE + J'Y PARTICIPE + ELLE ME SOURIT